

Violence et harcèlement en milieu de travail

Violence et harcèlement en milieu de travail - Sécurité dans les parcs de stationnement

Sur cette page

[Pourquoi se préoccuper de la sécurité personnelle dans un parc de stationnement?](#)

[Que devraient faire les milieux de travail ?](#)

[Quels sont les conseils à suivre lorsqu'on utilise un parc de stationnement?](#)

[Quels sont les conseils à suivre lorsqu'on marche entre sa voiture et son lieu de travail une fois la nuit tombée ou dans un quartier à risque élevé?](#)

[Que doit-on faire en approchant de son véhicule?](#)

Pourquoi se préoccuper de la sécurité personnelle dans un parc de stationnement?

Selon leur emplacement, leur conception et l'heure de la journée, les parcs de stationnement peuvent présenter un risque de violence en milieu de travail.

Que devraient faire les milieux de travail ?

Les parcs de stationnement sont généralement considérés comme faisant partie du milieu de travail. De même, l'employeur est responsable d'offrir un milieu de travail sain et sécuritaire. Il faut toujours vérifier auprès de son [autorité locale](#) responsable de la santé et de la sécurité au travail si des exigences particulières peuvent s'appliquer.

Les organisations devraient effectuer une [évaluation des risques](#) afin de déterminer les dangers liés à l'endroit et au moment où le personnel stationne son véhicule, ou aux entrées qu'il peut utiliser pour accéder au parc de stationnement.

Lors de l'élaboration de procédures de sécurité dans les parcs de stationnement, il faut tenir compte des éléments ci-dessous :

- Installer de caméras de sécurité pour surveiller chaque zone du parc de stationnement.

- Mettre en œuvre une procédure de sécurité à suivre si des objets de valeur sont transportés entre les véhicules et l'immeuble (comme de l'argent ou de l'équipement).
- Entretenir l'éclairage du stationnement, des passerelles, des escaliers, etc.
Tailler les plantes, les arbres et les arbustes pour assurer une bonne visibilité.
- Assurer l'éducation et de formation en matière de sécurité dans les parcs de stationnement.
- Fournir du personnel de sécurité, au besoin;

Veillez consulter les fiches d'information Réponses SST suivantes pour de plus amples renseignements sur :

- [l'intimidation en milieu de travail](#);
- [le harcèlement par Internet ou le cyberharcèlement](#);
- [la violence et le harcèlement en milieu de travail](#);
- [la violence et le harcèlement en milieu de travail – Violence familiale](#);
- [la violence et le harcèlement en milieu de travail – Législation](#)
- [la violence et le harcèlement en milieu de travail – Gérer les interactions négatives](#)
- [la violence et le harcèlement en milieu de travail – Signes précurseurs](#)
- [la violence et le harcèlement en milieu de travail – Travailler tard](#)

Quels sont les conseils à suivre lorsqu'on utilise un parc de stationnement?

Toujours :

- Stationner près de l'édifice à un endroit bien en vue et bien éclairé.
- Dans un parc de stationnement souterrain, garer son véhicule près du préposé au stationnement, s'il y en a un, ou près des escaliers ou d'une sortie bien éclairée.
- Utiliser l'entrée principale de l'édifice – éviter les sorties de service ou isolées.
- Cacher ses objets de valeur, y compris son sac à main et ses achats récents. Les mettre toujours dans le coffre arrière s'ils sont laissés dans le véhicule.
- Verrouiller les portes et garder les fenêtres fermées lorsque vous demeurez dans le véhicule.

Planifier d'avance. Savoir où aller en cas de danger et comment obtenir de l'aide.

À ÉVITER

- Ne pas utiliser plus d'un espace de stationnement, pour éviter de susciter la colère chez une autre personne.
- Ne pas stationner le véhicule près de gros camions, fourgonnettes ou autres véhicules, puisque ceux-ci peuvent vous bloquer la vue.
- Ne pas laisser d'identifiant personnel sur son porte-clés. Si vos clés sont perdues ou volées, un voleur pourrait trouver votre voiture ou votre résidence.
- Ne pas approcher quelqu'un qui flâne près de votre véhicule. Marcher jusqu'à un endroit sécuritaire, comme une boutique, une maison ou un immeuble éclairé. Appeler la police.

Quels sont les conseils à suivre lorsqu'on marche entre sa voiture et son lieu de travail une fois la nuit tombée ou dans un quartier à risque élevé?

Dans la mesure du possible, marchez avec un ami, un collègue ou un agent de sécurité. Reconduisez-le ensuite à l'entrée principale afin qu'il n'ait pas à marcher seul.

Si vous devez marcher seul :

- Demander à un collègue de vous surveiller par une fenêtre.
- Le saluer pendant que vous vous rendez à votre véhicule.
- Saluer même si personne ne vous surveille afin de donner l'impression qu'il y a quelqu'un.
- Rester sur des rues bien éclairées et au centre du trottoir. Éviter les endroits où il est possible de se cacher (par exemple, buissons, entrées de porte, ruelles et entre des voitures stationnées). Traverser la rue si nécessaire.

Demeurer toujours conscient de son entourage. Marcher avec assurance. Garder la tête haute et regarder autour de soi. Regarder directement les gens sans les fixer. Faire confiance à ses instincts si la situation ne semble pas correcte.

Éviter de :

- Fouiller dans votre sac à main ou tout autre sac que vous portez.
- Porter des écouteurs ou d'avoir une conversation au téléphone cellulaire.
- Transporter des porte-documents ou des sacs lourds, car ils peuvent devenir encombrants.
- Porter quelque arme que ce soit, ni même de vaporisateur de poivre. Les armes peuvent facilement être retournées contre vous en plus d'être illégales dans certaines régions.

Que doit-on faire en approchant de son véhicule?

Se préparer avant de marcher entre sa voiture et son lieu de travail.

Avoir à portée de main :

- ses clés pour déverrouiller son véhicule;
- ses clés ou sa carte d'accès pour déverrouiller les portes de l'édifice;
- un sifflet ou un autre dispositif d'alarme personnel.

Avoir les clés en main pour être prêt à déverrouiller la porte en approchant son véhicule ou son lieu de travail. Une fois arrivé au véhicule, regarder autour, à l'intérieur et même en dessous de celui-ci pour vérifier que personne ne s'y trouve. S'éloigner si la situation ne semble pas être sécuritaire. Se rendre dans un endroit sûr et demander de l'aide.

Signaler tout comportement suspect au préposé au stationnement, à un agent de sécurité ou à la police.

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2023-05-03

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.